

POINT FOCUS

ISSN : 1987-1732

N°8 | MAI 2025



DOSSIER SPÉCIAL DURABILITÉ : ENTRE DISCOURS, CONTRAINTES ET RESPONSABILITÉS, QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES ACTEURS DU SECTEUR EXTRACTIF ?

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

• L'INTERVIEW

Issa YATTASSAYE, Président de l'AOPREM, dévoile sa vision pour structurer les prestataires locaux et défendre le contenu national.

• PERSPECTIVES

Fermeture et réhabilitation des mines : un défi africain où s'entrelacent enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

• LA STORY

Hilaire DIARRA incarne une durabilité ancrée dans l'action, entre expertise ESG et formation des talents africains.



Eau
saine
pour tous



SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ





Sustainability, baby, sustainability.

Le siècle qui est le nôtre a pris le contre-pied parfait du siècle de l'industrialisation en faisant de la conciliation de l'activité économique avec le respect de l'environnement, les préoccupations sociales et de bons systèmes de gouvernance. L'objectif est d'arriver à ce qu'on appelle communément le "développement durable". Une intense littérature y est consacrée et les compagnies en font un principe d'actions mais...

"Drill, baby, drill". C'est par une de ses sorties, dont il est le seul à avoir le secret, que le président américain Donald Trump a provoqué une levée de boucliers des mouvements anti-extractivistes de son pays et une protestation mondiale des défenseurs de l'environnement. Pour beaucoup, son appel à l'extractivisme minier et pétrolier au nom de l'urgence énergétique est une remise en question des luttes des dernières décennies pour parvenir à une industrie extractive responsable, soucieuse de l'environnement et porteuse des valeurs de durabilité et de développement durable.

Conjuguer industrie extractive et préservation des intérêts vitaux

La conjugaison de la nécessité d'une industrie extractive et de la préservation des intérêts vitaux des générations actuelles et futures est un impératif mondialement accepté et qui guide la construction des projets miniers et pétroliers. Le discours d'investiture du président Trump ravive sur le continent africain le vieux débat d'une industrialisation à outrance afin de rattraper le retard de développement sur les autres pays. Cette industrialisation, dans les secteurs minier et pétrolier, pourrait se faire au détriment de tous égards pour la protection de l'environnement, pour le bien-être social des populations et même pour la préservation des ressources tarissables du sous-sol africain.

C'est à ce niveau qu'entre en jeu le concept de développement durable et, plus loin, celui de *sustainability* (NDRL : traduit traditionnellement par durabilité dans les industries extractives). Ce concept fait obligation au secteur des minéraux à "avoir pour objectif de maximiser sa contribution au bien-être des générations actuelles en répartissant équitablement les coûts et les retombées sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de combler leurs besoins".

La durabilité serait donc un compromis à trouver entre l'exigence d'une exploitation économiquement viable et toujours plus exigeante pour les investisseurs, et une sensibilité aux conséquences politiques, sociales, environnementales, sécuritaires de cette exploitation.

Dans ce numéro, POINT FOCUS entend tirer des meilleurs experts de la question une analyse globale de l'exploitation durable au Mali et en Afrique de l'Ouest. Des dispositifs législatifs et réglementaires aux impacts observables des politiques de sustainability dans les entreprises des secteurs mines et énergies, ce numéro se veut un tour d'horizon pour le développement durable.

Baba Sakho

PUBLICATION

POINT FOCUS

LA REVUE MALIENNE DES RESSOURCES MINIÈRES ET DES ÉNERGIES

PÉRIODIQUE GRATUIT | N°8 | MAI 2025 | N° ISSN : 1987-1732

Ce numéro est édité par KAYAK EDITION SARL | Tirage : 2 500 exemplaires.

Version numérique et abonnement gratuits disponibles sur : <https://get.pointfocus.org>

DIRECTION DE LA PUBLICATION : KAYAK EDITION

RÉDACTION : Baba SAKHO, Toumani ZERBO | CONSULTANT : Issa Henry DIARRA | DIRECTION ARTISTIQUE : ADVISION.

PHOTO : MAMADOU "MEDZO" DIALLO (Page 8).

E-mail : contact@pointfocus.org

Imprimé au Mali par : CF-MAC

Tous droits de reproduction même partiels des textes et images sont réservés pour tous pays.

PAGE
06

GRAND ANGLE | 100 JOURS DE TRUMP : L'AFRIQUE ÉNERGÉTIQUE ET MINIÈRE FACE AUX PREMIERS CHOCS.

Dans un contexte où les économies africaines misent sur leurs ressources naturelles pour accélérer leur développement, les annonces tarifaires américaines ont provoqué un certain trouble.



PAGE
08

L'INTERVIEW | M. ISSA YATTASSAYE, PRÉSIDENT DE L'AFOPREM.

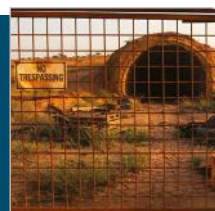
L'Alliance des Fournisseurs et Prestataires Miniers du Mali se fixe un nouveau cap, dont son nouveau Président se fait le porte-voix dans ce numéro de POINT FOCUS.



PAGE
12

PERSPECTIVES | FERMETURE ET RÉHABILITATION DES MINES, UNE FIN DE VIE EMPREINTE DE COMPLEXITÉ.

Tout comme le souffle de vie, l'exploitation minière suit un cycle, qui, à un moment donné, est appelé à s'arrêter. Entre une expertise faible dans la gestion des fermetures de mines, due à un manque d'expérience, et des montages financiers complexes, la fermeture et la réhabilitation des mines sont un enjeu qui mérite toute l'attention.



PAGE
16

LE DOSSIER | DOSSIER SPÉCIAL DURABILITÉ : ENTRE DISCOURS, CONTRAINTES ET RESPONSABILITÉS, QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES ACTEURS DU SECTEUR EXTRACTIF ?

- Durabilité dans les industries extractives : peut-on se fier à la profession de foi des miniers ?
- Durabilité ou développement durable ? Mieux comprendre pour mieux agir.
- Durable, oui... mais pour qui ? Entre ce qui dure, ce qui se veut durable, et ce qui se contente de verdir la façade, la confusion est fréquente. Cinq cas concrets pour mieux distinguer durabilité, développement durable... et parfois greenwashing.



PAGE
23

LA STORY | HILAIRE DIARRA, LA DURABILITÉ PAR L'EXEMPLE.

Un parcours atypique, fruit d'une pleine compréhension du développement durable par le développement du capital humain.



PAGE
26

ZOOM | ARTISANAT MINIER ET DURABILITÉ : QUI EST RESPONSABLE ?

L'artisanat minier est le troisième pan de l'exploitation minière au Mali. Lors de l'adoption du Code minier de 2023, la question de l'impact de ce sous-secteur a été soulevée pour savoir qui doit être tenu pour responsable en cas de dégradation de l'environnement.



PAGE
28

VU D'ICI.

Une compilation d'informations succinctes et de brèves nationales provenant des divers secteurs traités dans POINT FOCUS, offrant ainsi un aperçu rapide de l'actualité et des développements récents au Mali.



PAGE
31

VUES D'AILLEURS.

Une rubrique qui offre un panorama des événements et des faits marquants à travers différentes perspectives, pour mieux saisir les développements régionaux, continentaux et internationaux qui pourraient avoir un impact sur les secteurs traités dans POINT FOCUS.



PAGE
34

3 BONNES RAISONS DE CRÉER UN FONDS MINIER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

Avec plus ou moins de succès, ces exemples peuvent-ils inspirer nos pays ? Quelles sont les trois bonnes raisons pour créer et entretenir un fonds souverain pour les générations futures ?



▶▶ 100



C'est le nombre de permis miniers que le gouvernement guinéen a annulés en mai 2025 dans le cadre d'une réforme radicale du secteur. Parmi les concessions touchées figure celle de la Société AngloGold de Guinée. Objectif : assainir le portefeuille minier national, mettre fin aux permis dormants, et envoyer un message clair aux acteurs du secteur. Derrière ce ménage, une volonté politique de reprendre le contrôle stratégique sur les ressources du pays et d'imposer de nouveaux standards de redevabilité.

▶▶ 6,8 milliards de dollars US



C'est le montant (soit près de 4 160 milliards de FCFA) que des entreprises américaines se sont engagées à investir dans le secteur minier ivoirien en mai 2025. Signés en marge du U.S.-Africa Business Forum, ces protocoles d'accord marquent un tournant dans les relations économiques entre Washington et Abidjan. Objectif : développer de nouvelles chaînes d'approvisionnement en métaux stratégiques, tout en contournant les dépendances vis-à-vis de la Chine. Pour la Côte d'Ivoire, c'est aussi une occasion d'ancrer durablement son attractivité dans le jeu extractif mondial.

▶▶ 16,26 milliards de dollars US



C'est la valeur que pourrait atteindre le marché mondial des terres rares d'ici 2032, selon les dernières prévisions publiées en mars 2025. Soit plus de 9 950 milliards de FCFA pour des métaux qu'on ne voit jamais... mais qu'on retrouve dans tout : smartphones, éoliennes, véhicules électriques, missiles guidés. Avec une croissance annuelle estimée à 8,75 %, la guerre des métaux critiques s'annonce de plus en plus intense. L'Occident accélère pour rattraper son retard industriel face à une Chine ultra-dominante sur la chaîne de transformation.

▶▶ Numéro 1



C'est le rang que vient d'atteindre l'Australie dans la production de terres rares lourdes hors de Chine. Grâce à Lynas Rare Earths, qui a produit du dysprosium dans son usine de Malaisie, le pays prend l'ascendant sur un segment critique de la transition énergétique. L'annonce, faite en mai 2025, envoie un signal fort : la dépendance mondiale à l'égard de Pékin peut être bousculée. Ce métal est clé pour les aimants des moteurs électriques et les systèmes militaires et devient, lui aussi, hautement géopolitique.

▶▶ +18 %



C'est la hausse enregistrée de la production mondiale de lithium en 2024, selon les données publiées début 2025 par l'USGS. Environ 240 000 tonnes extraites sur un an, un record absolu. Portée par la demande toujours plus forte des batteries lithium-ion, cette envolée confirme le rôle central du "pétrole blanc" dans l'économie bas carbone. Mais attention : derrière cette croissance, les tensions sur l'approvisionnement persistent, les coûts grimpent, et l'enjeu du raffinage (toujours largement dominé par la Chine) reste entier.

100 JOURS DE TRUMP : L'AFRIQUE ÉNERGÉTIQUE ET MINIÈRE FACE AUX PREMIERS CHOCS.

Dans un contexte où les économies africaines misent sur leurs ressources naturelles pour accélérer leur développement, les annonces tarifaires américaines ont provoqué un certain trouble. L'administration Trump a en effet relancé plusieurs hausses de droits de douane sur des matières premières importées de zones hors ALENA, notamment le manganèse, l'aluminium brut et certains alliages spécifiques utilisés dans les technologies renouvelables. Une mesure qui a immédiatement impacté les cours à l'export pour des pays comme le Ghana ou la Guinée.

"Ces droits de douane pèsent peu sur le volume global exporté vers les États-Unis, mais créent une pression psychologique sur les marchés", indique Andrew Nevin, économiste chez PwC Nigeria, dans une note publiée le 28 mars 2025. Il souligne également *"Cela renforce l'idée que les États-Unis deviennent un partenaire de moins en moins stable pour les matières premières critiques."*

Dans plusieurs capitales ouest-africaines, les opérateurs miniers ont commencé à réévaluer leurs options. Certains producteurs de bauxite ou de lithium, initialement tournés vers les filières nord-américaines, cherchent à renforcer leurs partenariats asiatiques ou européens.

La menace d'un ralentissement du financement bancaire américain, couplée à une rhétorique protectionniste, pousse aussi les gouvernements à repenser leur attractivité vis-à-vis d'acteurs comme la Chine, l'Inde ou les Émirats.

Selon une analyse du think tank South African Institute of International Affairs (SAIIA), publiée le 4 avril 2025, *"les effets directs des mesures américaines sur les exportateurs sud-africains sont pour l'instant limités, mais le climat général de friction commerciale risque de peser sur l'ensemble des flux Sud-Nord dans les mois à venir"*. En clair, même sans embargo officiel,

le signal est envoyé : l'ère Trump 2.0 pourrait bien durcir le cadre d'échanges pour tous les pays en développement.

● **L'inquiétude chez les ONG africaines.**

Dans le secteur pétrolier, les annonces en faveur d'un retour massif au charbon et aux hydrocarbures conventionnels aux États-Unis redessinent également les perspectives. La baisse des subventions aux projets solaires et la suppression des incitations à l'importation de technologies vertes américaines complexifient l'équation pour les pays africains engagés dans une transition énergétique partielle

Le Nigeria, par exemple, voit son projet d'interconnexion énergétique verte, financée par des prêts concessionnels américains, menacé de report, selon une note confidentielle du ministère de l'Énergie relayée par BusinessDay Nigeria.

Pour ne rien arranger, les premières discussions autour d'une réforme de la loi Dodd-Frank, notamment sur les minerais dits "de conflit", suscitent l'inquiétude chez les ONG africaines. Une telle réforme pourrait affaiblir les mécanismes de traçabilité imposés aux entreprises américaines, avec le risque de voir revenir des pratiques opaques dans l'achat de cobalt ou d'or artisanal.

● **En creux, une opportunité ?**

Si l'Afrique de l'Ouest subit les effets secondaires du retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, elle pourrait aussi y voir un levier. À condition de tirer parti du contexte pour réaffirmer ses priorités, revoir ses alliances commerciales et énergétiques, et renforcer ses chaînes de valeur internes.

Car au fond, la vraie question est peut-être ailleurs : l'Afrique doit-elle encore attendre que d'autres définissent les règles du jeu énergétique, ou est-il temps de poser les siennes ?

DODD-FRANK : UNE LOI AMÉRICAINE, DES CONSÉQUENCES AFRICAINES.

Adoptée aux États-Unis en 2010 après la crise financière, la loi Dodd-Frank vise à mieux encadrer les pratiques des banques et des grandes entreprises.

Un article de cette loi (le fameux "1502") impose aux firmes cotées en Bourse de déclarer si elles utilisent des "minerais de conflit" (or, tungstène, étain, tantale,...) extraits dans des zones de guerre, en particulier en Afrique.

Objectif : éviter que des groupes armés soient financés par l'exploitation minière.

La réforme envisagée sous Trump 2.0 pourrait assouplir ces obligations, au risque de relancer l'opacité dans certaines filières.

Pour les pays africains exportateurs, cela signifie une pression moindre sur la traçabilité... mais aussi un risque accru de pratiques illégales et de réputation dégradée pour leurs ressources.



SAER PROTECT



UNE SENTINELLE À VOS CÔTÉS POUR UNE SÉCURITÉ SANS FAILLE

Grâce à son expertise reconnue dans le domaine de la sécurité, SAER PROTECT se positionne comme une sentinelle de toute confiance pour la protection des personnes et des biens au Mali et en Afrique de l'Ouest.

Certifiés ISO 9001:2015, nous proposons une large gamme de services, allant de la sécurisation physique aux solutions techniques avancées : alarmes, vidéosurveillance, systèmes de tracking et dispositifs anti-incendie.

Avec un effectif de près de 2 400 agents formés et une infrastructure de surveillance active 24/7, nous sommes en mesure de répondre aux besoins les plus exigeants de secteurs tels que les mines, l'industrie, l'énergie ou les services diplomatiques et consulaires.



SURVEILLANCE



SÉCURITÉ
RAPPROCHÉE
AVEC AGENTS ARMÉS



SÉCURITÉ
RENFORCÉE



SÉCURITÉ
INDUSTRIELLE



CHAUFFEUR

➔ SAER PROTECT accompagne des acteurs essentiels dans leur secteur tels que : SEMOS SADIOLA, SEMOS YATELA, ORANGE MALI, UNICEF, AMBASSADE DU CANADA, CICR GENÈVE, PAM, LITHIUM DU MALI SA.

CONTACTS ► E-mail : infos@saer-protect.com | Tél. : +223 20 29 52 68 / +223 70 53 96 63
www.saer-protect.com

A portrait of M. Issa YATTASSAYE, President of the Alliance of Suppliers and Mining Service Providers of Mali (AFOPREM). He is a man with a beard and glasses, wearing a white traditional Malian garment (boubou) and a patterned cap (foulard). He is seated and looking directly at the camera with a slight smile.

***“Nous veillerons à la facilitation
de l'accès aux informations sur les appels
d'offres et marchés, ainsi qu'à l'appui au
montage des dossiers techniques.”***

M. Issa YATTASSAYE,
PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE DES FOURNISSEURS
ET PRESTATAIRES MINIERS DU MALI
(AFOPREM).

M. ISSA YATTASSAYE

PRÉSIDENT DE L'AFOPREM.

Après une légère période d'apathie, l'Alliance des Fournisseurs et Prestataires Miniers du Mali (AFOPREM) se remet en selle avec le remembrement de son bureau et l'élection à sa tête de Monsieur Issa Yattassaye. Cette élection, placée sous le signe du renouveau et de la présence active et militante, offre l'occasion de fixer un nouveau cap à l'Alliance, dont son nouveau Président se fait le porte-voix dans ce numéro de POINT FOCUS.

POINT FOCUS : Les membres de l'Alliance des Fournisseurs et Prestataires Miniers (AFOPREM) vous ont accordé leur confiance pour un mandat de 3 ans à la tête de l'organisation, créée en 2018. Vous avez décliné une feuille de route ambitieuse. Quels sont les axes prioritaires de votre mandat afin de renforcer le rôle de l'AFOPREM dans l'écosystème minier malien ?

Issa Yattassaye : En effet, la confiance renouvelée des membres de l'AFOPREM nous engage à accélérer la structuration et la reconnaissance des fournisseurs et prestataires nationaux dans le secteur minier. Les axes prioritaires de notre mandat s'articulent autour de 5 piliers que sont essentiellement le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales de nos membres ; la normalisation des pratiques professionnelles (à travers l'adoption de standards de qualité, sécurité et conformité) ; la défense du contenu local ; la création de partenariats structurants entre les membres, les sociétés minières, les institutions étatiques et les partenaires techniques et financiers ; et enfin la consolidation institutionnelle de l'AFOPREM pour en faire une plateforme crédible de dialogue et d'influence dans l'écosystème minier.

P.F. : Vous avez adressé à vos membres une note dans laquelle vous mettiez au cœur de votre démarche le développement des

"C'est dans ce contexte que la création d'un Label AFOPREM se justifie..."

capacités des entreprises locales. Quels mécanismes concrets envisagez-vous pour professionnaliser davantage les fournisseurs locaux et améliorer leur compétitivité ?

I.Y. : Le développement des capacités des entreprises locales est une condition essentielle pour leur intégration durable dans les chaînes d'approvisionnement minières.

À ce titre, nous envisageons d'organiser des programmes de formation continue. En comptant sur des partenariats avec des institutions spécialisées, nous axerons ces formations sur la gestion de la qualité, la conformité HSE (NDLR : Hygiène-Sécurité-Environnement), les marchés publics et la logistique minière. En amont, nous veillerons à la facilitation de l'accès aux informations sur les appels d'offres et marchés, ainsi qu'à l'appui au montage des dossiers techniques.

Dans une autre mesure, nous mettrons en place un accompagnement technique individualisé pour certains membres afin de diagnostiquer leurs faiblesses structurelles et les corriger. C'est dans ce contexte que la création d'un Label AFOPREM se justifie, et nous servira de référentiel de qualité interne.

Ce label sera conçu pour orienter et accompagner les entreprises vers des standards reconnus tels que la certification ISO 9001, tout en tenant compte des réalités locales.

P.F. : L'État du Mali a consacré sa vision du contenu local par une loi prise en 2023. Quelle lecture faites-vous de cette loi, et quelles réponses apportez-vous aux commentaires mettant en doute les capacités des entreprises locales à se hisser au niveau des exigences des firmes internationales ?

I.Y. : La loi sur le contenu local de 2023 est une avancée majeure pour la souveraineté économique du Mali. Elle consacre juridiquement ce que nous défendons depuis la création de l'AFOPREM : la reconnaissance du potentiel national.

À ceux qui doutent de la capacité des entreprises maliennes, je répondrai qu'avec un accompagnement structuré, elles peuvent atteindre les standards internationaux. Notre rôle est de lever les obstacles techniques, organisationnels et financiers qui freinent cette montée en compétence. La loi ne doit pas être perçue comme une faveur aux locaux, mais comme une politique de responsabilisation et de montée en gamme des acteurs nationaux, ...



- ● ● à l'image de ce qui se fait ailleurs en Afrique et dans le monde.

P.F. : Du haut de votre expérience, et après un peu moins d'une décennie d'existence de l'AFOPREM, comment jugez-vous la collaboration entre les fournisseurs locaux et les sociétés minières ? Pensez-vous que cette collaboration a atteint un niveau garantissant des opportunités plus équitables et durables pour les sociétés nationales ?

I.Y. : Il y a eu une évolution certaine, mais nous sommes encore loin d'un équilibre satisfaisant. Les sociétés minières ont progressivement intégré certains fournisseurs locaux dans leurs chaînes d'approvisionnement, mais souvent sur des segments à faible valeur ajoutée.

Notre objectif est de faire progresser la relation vers une collaboration plus stratégique, fondée sur la performance, la qualité et la fiabilité. Cela suppose une évolution des mentalités de part et d'autre, ainsi qu'un suivi rigoureux de la mise en œuvre des obligations de contenu local.

Aussi, le développement de partenariats avec des institutions de recherche et d'innovation est notre crédo pour favoriser l'adaptation technologique des PME locales, car pour nous, l'innovation n'est pas une option, c'est une exigence de survie dans un secteur aussi exigeant que celui des mines.

P.F. : Quelles initiatives concrètes prévoyez-vous pour faire de la durabilité un axe central dans le développement des fournisseurs locaux et leur intégration dans le secteur minier ?

I.Y. : La durabilité est intégrée dans notre approche de développement. Elle repose sur trois axes que sont l'ancrage local, la viabilité économique des entreprises membres et le respect des normes environnementales. Pour ce qui concerne l'ancrage local, l'AFOPREM entend œuvrer en faveur d'un secteur créateur d'emplois dans lequel la valorisation des ressources humaines nationales est un principe.

Un de nos leitmotivs est de permettre à nos entreprises membres d'être viables éco-

et sur la création de valeur pour les entreprises locales ?

I.Y. : Nous comptons mettre en place un système de suivi-évaluation basé sur des indicateurs clairs : nombre d'entreprises accompagnées, volume des marchés obtenus, progression des standards de qualité, emplois créés, etc.

Par ailleurs, nous allons renforcer notre communication institutionnelle pour mieux valoriser les réussites locales. L'AFOPREM doit devenir un centre de données fiable sur l'impact économique de la sous-traitance locale, afin d'éclairer les politiques publiques et les décisions stratégiques des partenaires.

P.F. : L'AFOPREM a-t-elle vocation à se projeter sur l'espace économique créé par la création de la Confédération des États du Sahel (AES) ? Si oui, quelle sera la politique que vous porterez pour défendre les intérêts des sociétés nationales au Burkina Faso et au Niger ?

I.Y. : L'intégration régionale fait partie de notre vision. Des organisations similaires à l'AFOPREM existent déjà au Burkina Faso et au Niger, et nous collaborons activement avec elles.

Nous faisons partie d'un regroupement plus large au sein de l'UEMOA, ce qui permet d'avoir une coordination stratégique des actions et de mutualiser les bonnes pratiques.

Notre ambition dans l'espace AES est de favoriser la reconnaissance réciproque des labels nationaux, d'harmoniser les standards de qualification des sous-traitants, et de défendre des clauses de contenu local intégrées aux politiques minières régionales. L'AFOPREM sera un acteur de cette dynamique, avec une approche solidaire et proactive ■

Propos recueillis par B.S.

"La durabilité est intégrée dans notre approche de développement."

P.F. : Face aux défis liés à l'évolution des standards industriels et environnementaux, comment l'AFOPREM va-t-elle accompagner les fournisseurs locaux pour qu'ils restent à la pointe de l'innovation ?

I.Y. : Nous voulons bâtir une culture de la conformité et de l'innovation au sein de l'Alliance, qui passera par une intégration des standards internationaux dans notre dispositif de formation et d'audit. En un second temps, il s'agira de promouvoir, en notre sein et en dehors, l'économie circulaire et des solutions durables, notamment dans la gestion des déchets et la transition énergétique.

nomiquement en créant les conditions de la diversification de leur offre et de la sécurisation de leur trésorerie.

Enfin, qui parle de durabilité, parle du respect des normes environnementales. C'est pourquoi la sensibilisation, la formation et l'adhésion à de bonnes pratiques sont au cœur de notre action. Nous visons une sous-traitance responsable, qui crée de la valeur pour tous : entreprises, communautés, État et opérateurs minières.

P.F. : Comment comptez-vous mesurer et maximiser l'impact de l'AFOPREM sur l'économie malienne



LEASING CHEZ NEEMBA

Financez votre matériel CAT
avec nos partenaires bancaires !

Tél : (+223) 70 12 29 29
E-mail : info.mali@neemba.com

LET'S DO THE WORK.™

© 2024 Caterpillar. Tous droits réservés. CAT, CATERPILLAR, LET'S DO THE WORK, leurs logos respectifs, la couleur « Jaune Caterpillar », les habillages commerciaux « Power Edge » et « Modern Hex » Cat, ainsi que l'identité visuelle de l'entreprise et des produits qui figurent dans le présent document, sont des marques déposées de Caterpillar qui ne peuvent pas être utilisées sans autorisation.

 **Neemba**

 **CAT**



NO
TRESPASSING

FERMETURE ET RÉHABILITATION DES MINES, UNE FIN DE VIE EMPREINTE DE COMPLEXITÉ.

Tout comme le souffle de vie, l'exploitation minière suit un cycle, qui, à un moment donné, est appelé à s'arrêter. C'est une phase inévitable qui, pour le cas du Mali et de plusieurs pays d'Afrique, demeure un processus complexe à gérer pour plusieurs raisons. Entre une expertise faible dans la gestion des fermetures de mines, due à un manque d'expérience, et des montages financiers complexes, la fermeture et la réhabilitation des mines sont un enjeu qui mérite toute l'attention des acteurs étatiques et privés.

● **Le long terme comme finalité.**

L'un des principaux reproches adressés aux gouvernements africains concerne leur manque de préparation à gérer l'ensemble du cycle de l'exploitation extractive. Au début de l'industrialisation des activités minières sur le Continent, les gouverne-

ments ont opté pour des codes d'attraction qui visaient à installer les sociétés minières en leur réservant des mesures incitatives, parfois au détriment d'un développement durable. Étant donné que l'exploitation minière et pétrolière était le socle exclusif d'un développement économique rapide, les pays

africains ont misé sur l'exploration et l'exploitation en faisant fi de la fermeture et de la réhabilitation des sites miniers.

Après 30 ou 40 ans d'exploitation sur le Continent, l'inévitable pointe à l'horizon. Les fermetures de sites miniers industriels s'intensifient, et les États tentent de suivre le rythme.



Image d'illustration.

● Parmi les défis à relever :

Le premier défi est celui de l'environnement. Selon le rapport de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, paru en 2018, les dépôts ouverts de résidus miniers peuvent avoir des conséquences sur l'environnement, par exemple une baisse de la

qualité de l'eau, du sol et de l'air. Ce même rapport notait avec justesse qu'en fonction des caractéristiques du site, il est possible que la végétation mette du temps à se rétablir et que la biodiversité soit affaiblie de manière permanente.

Le second défi est bien celui des conséquences humaines d'une mauvaise

gestion de la fin de vie d'une mine. Les ouvertures de mine laissées sans surveillance et les bâtiments abandonnés présentent des dangers physiques pour les personnes qui seraient tentées de les explorer. En Afrique du Sud, pays reconnu pour le nombre de fermetures de mines à la suite d'un épuisement de réserves dans un passé récent (plus de 6 000), les mauvaises expériences de fermeture de mine ont mis en lumière la reconversion de nombreux anciens employés en orpailleurs ou exploitants illégaux, souvent revenus sur leurs anciens sites.

● Ce n'est pas l'apanage de l'Afrique.

D'autres défis, liés entre autres aux compétences humaines de gestion de l'après-mine, au financement du programme de fermeture et de réhabilitation, soulèvent des inquiétudes que résume bien Bonnie Campbell, universitaire et spécialiste des industries extractives : *"Les fermetures de mines sont en quelque sorte révélatrices des limites du modèle minier en place. Et ce n'est pas l'apanage de l'Afrique."*

● Le cas malien.

Il est vrai que le Mali reste un pays jeune dans l'histoire de l'exploitation industrielle des mines. Après une trentaine d'années, la fermeture n'était véritablement à l'ordre du jour. Ainsi, la mine de Kalana, entrée en production en 1985 avec la SOGEMORK, est toujours en activité avec la reprise



- ... par Endeavour Mining. La mine de Sadiola, qui a ouvert en 1996, continue ses activités de production avec Allied Gold.

Une des expériences marquantes, au Mali, d'une mine en phase de fermeture fut celle de Morila. Programmée pour 2013, la fermeture de Morila a cependant été repoussée plusieurs fois, en raison de réserves d'or plus importantes que prévu. Modèle de structuration, la phase de fermeture de la mine devait être marquée par une transition vers l'agro-business et une gestion environnementale rigoureuse. La mine a initié un projet d'agro-business pour assurer une reconversion économique durable. Un verger de 8,6 hectares a ainsi été mis en place, en plus d'une centrale électrique de 23 à 30 MW qui avait été maintenue pour une éventuelle exploitation locale.

Lancé en 2015, ce programme n'a pas connu de terme. L'État du Mali ayant décidé de poursuivre l'exploration et surtout l'exploitation de la mine avec de nouveaux acquéreurs.

La réforme engagée en 2023 par les autorités insiste sur un plan de fermeture et de réhabilitation. Cette exigence figure désormais dans les conventions signées en phase d'exploitation, et comprend l'ensemble des méthodes de démantèlement, de récupération des installations, ainsi que les travaux de réhabilitation à mener progressivement, pendant

et après l'exploitation.

Le Code de 2023 exige des sociétés d'exploitation qu'elles fournissent à l'État une garantie sous forme de compte séquestre couvrant la remise en état de la mine, destinée à assurer l'achèvement du plan de remise en état du site d'exploitation. Il fait également du titulaire du titre minier le responsable civil des dommages et accidents qui peuvent être provoqués par les anciennes installations pendant une période de cinq ans après la fermeture de la mine.

● **Pour une fermeture et une réhabilitation réussies.**

Selon le Forum intergouvernemental sur les mines (IGF), des activités de fermeture mal conçues ou irréalistes, qui n'assurent ni la stabilité physique, ni la stabilité chimique, ou qui exigent un entretien à long terme posent des problèmes pour l'approbation de la fermeture définitive. C'est dire qu'il est nécessaire pour les administrations publiques de définir avec clarté les critères d'achèvement afin que les exploitants des mines puissent démontrer le succès de leurs travaux de fermeture et que les autorités de réglementation puissent approuver et signer la fermeture.

Pour y arriver, le personnel de ces administrations doit être formé, outillé, et mis en capacité de suivre et d'évaluer efficacement les plans de fermeture pro-

posés par les sociétés internationales. Également, ces phases ne devraient pas se faire sans la participation des communautés locales qui sont, *in fine*, les bénéficiaires d'un programme réussi de fermeture de la mine. Les travailleurs de la communauté, économiquement liés à la mine, doivent être assistés pour une reconversion vers d'autres secteurs économiques à fort potentiel.

Dans le cas de Morila, il était prévu que les villageois qui ont travaillé dans la mine aient un fonds pour le financement de micro-projets qu'ils auront eux-mêmes conçus et lancés. Ce financement, constitué du fonds social et des recettes issues de la vente de stocks récupérés sur le site, devait servir de rampe de lancement à un projet entrepreneurial pour lequel ils auront été préalablement formés. Le projet d'agro-business devait permettre à la communauté villageoise de remplacer la mine par une activité génératrice de revenus devant bénéficier à tous.

● **Instaurer la confiance par le dialogue.**

Pour finir, l'État et les sociétés minières sont appelés à une coopération étroite sur cette phase. En effet, il n'est pas rare de constater que la fin de vie des activités minières intervient parfois dans un contexte conflictuel entre l'État et les firmes. La fermeture peut intervenir en cas de renonciation. Sans un dialogue des parties,



l'État pourrait se retrouver à gérer, sans en avoir les moyens, une phase de fermeture. Ce dialogue doit instaurer la confiance entre le financement sécurisé par les sociétés via les comptes séquestres, et la bonne gouvernance des ressources mises à disposition de l'État et des collectivités. Par le passé, la fermeture d'une mine était un processus qui n'était souvent assujéti à aucune mesure de contrôle. L'équipement et les matériaux qui n'avaient pas de valeur résiduelle étaient abandonnés sur place, les ouvertures de mine étaient laissées sans surveillance et, dans l'hypothèse la plus optimiste, on supposait que la nature allait reconquérir le

site. Les répercussions que pouvaient subir les collectivités environnantes étaient considérées comme faisant partie du cycle naturel d'expansion et de ralentissement économiques.

La dynamique change, utilement, sur le Continent africain où plusieurs pays ont adapté leur législation et la réglementation en matière de fermeture et de réhabilitation des sites miniers.

● **Un fonds minier géré par l'État et les collectivités.**

Dans cette conjoncture, les sites miniers artisanaux ou les sites d'orpaillage sont une seconde branche de ce défi de la fermeture et de la réhabilitation. Le Mali a fait le choix d'un fonds minier

géré par l'État et les collectivités pour mettre en œuvre des programmes de réhabilitation de ces sites miniers.

Ce fonds, alimenté par 50 % de la redevance forfaitaire payée par les titulaires des permis d'exploitation artisanale et de carrière, devra permettre, selon le ministre des Finances du Mali, de prendre en charge les travaux de fermeture et de réhabilitation des sites miniers artisanaux en fin d'exploitation ou abandonnés.

Derrière chaque fermeture de site, c'est donc toute une chaîne d'acteurs qui doit apprendre à mieux préparer l'après.

Car quand la terre se referme, il faut que l'avenir ait déjà pris racine ■

Par Baba Sakho.

LA REVUE MALIENNE DES RESSOURCES MINIERES ET DES ENERGIES

POINT FOCUS

POUR NE RIEN MANQUER SUR LES SECTEURS CRUCIAUX QUI BÂTISSENT LE MALI ET L'AFRIQUE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

► **Suivez-nous sur les réseaux sociaux** **Point FOCUS Mali**

► **Pour être annonceur dans POINT FOCUS, contactez-nous :**
contact@pointfocus.org



INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT À POINT FOCUS POUR RECEVOIR CHAQUE NUMÉRO PAR E-MAIL SANS AUCUN FRAIS EN SCANNANT CE QR-CODE AVEC VOTRE SMARTPHONE.

SCANNEZ-MOI





***"Répondre aux besoins
du présent sans compromettre
la capacité des générations futures
à répondre aux leurs."***

DURABILITÉ DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES : PEUT-ON SE FIER À LA PROFESSION DE FOI DES MINIERES ?

Un tour d'horizon des portails internet des industriels, des administrations minières et de l'ensemble de l'écosystème des sous-traitants et de la société civile suffit à montrer une adhésion forte et d'ensemble à un principe aux contours encore flous, mais définitivement important. La durabilité, ou, dans une autre perspective, le développement durable, est le saint Graal à atteindre. Des mesures sont édictées, d'autres mises en œuvre, mais est-ce réellement pour atteindre un objectif mondialement partagé ou est-ce simplement pour se donner bonne conscience ?

La durabilité est un concept à géométrie variable qui s'est ancré dans l'évolution des industries extractives. À la page 19 de ce numéro, POINT FOCUS tente d'apporter un éclairage sur cette approche, d'abord philosophique, ensuite traduite en actions techniques et concrètes. C'est en se basant sur cette synthèse d'une littérature abondante et structurée que nous abordons cette interrogation sur la sincérité des engagements affichés par l'ensemble des acteurs des industries extractives.

● La durabilité et les industries extractives.

"Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." Cette formule, rendue iconique grâce au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD), prend un sens particulier lorsqu'elle est appliquée aux industries extractives. À l'heure où le président Donald Trump entend déprioriser les protections environnementales de toutes sortes, en faveur d'un forage pétrolier intensif à travers les États-Unis, prôner la mesure

dans les industries extractives à l'échelle mondiale peut paraître anecdotique.

Monsieur Elimane Kane, Président Directeur Exécutif de LEGS-Africa et spécialiste en gouvernance des ressources naturelles, rappelait en 2023 que *"l'agenda des Objectifs de développement durable (ODD) sous-tend un paradigme de financement international prônant l'extractivisme. En d'autres termes, il faut accélérer l'exploitation des ressources naturelles partout où elles existent dans le monde pour pouvoir booster*

la croissance mondiale."

Pour lui, l'objectif de croissance au niveau mondial, qui est de 7 %, est un objectif ambitieux et quasi irréalisable, surtout pour les pays riches, *"ce qui les pousse à se tourner vers les pays du monde où les réserves existent, notamment ceux du Sud comme l'Afrique."*

C'est dire que même les ODD, qui représentent le plan d'action mondial pour l'inclusion sociale, la durabilité environnementale et le développement économique, pourraient contribuer à un extractivisme

...

ODD : LES ÉTATS-UNIS SE RETIRENT DE L'AGENDA 2030.

En mars 2025, les États-Unis ont officiellement rejeté l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) lors d'un vote à l'Assemblée générale des Nations Unies. Portée par l'administration Trump, cette décision marque une rupture nette avec les engagements multilatéraux pris depuis 2015, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, d'égalité des sexes et d'action climatique. Le représentant américain a justifié ce retrait par la volonté de restaurer la souveraineté nationale, dénonçant ce qu'il considère comme une forme de gouvernance mondiale douce exercée par les institutions internationales. En clair : une influence jugée insidieuse des organisations globales, qui imposeraient des normes sans mandat démocratique direct ni alignement sur les intérêts américains.

Pour de nombreux observateurs, ce retrait, combiné à la dénonciation récente de l'accord de Paris, affaiblit la dynamique collective autour des ODD et pourrait compromettre leur financement international.

ET EN AFRIQUE ?

Sans entrer dans le détail, ce désengagement américain pourrait impacter certains leviers de coopération technique et financière en Afrique, notamment ceux liés aux objectifs d'accès à l'énergie, à la santé, à l'éducation et à la gouvernance environnementale.

La vigilance des États et des partenaires régionaux s'impose pour maintenir le cap.



... déroutant et paradoxal. M. Kane va plus loin en soutenant que *“ce même paradigme voudrait que cet extractivisme se fasse dans le cadre d'un partenariat public-privé. C'est-à-dire que nos États doivent travailler avec le secteur privé international pour exploiter les ressources et arriver à ce niveau de croissance mondiale d'ici 2030.”* Dès lors, est-il possible pour les pays d'Afrique de maîtriser les enjeux liés à la durabilité ?

● **Concilier durabilité et extraction minière.**

À l'heure actuelle, il est reconnu que la conciliation entre l'industrie minière et les exigences du développement durable représente un grand défi pour l'ensemble des parties prenantes. Une telle conciliation doit désormais s'appuyer sur une approche englobante, qui prend en compte l'ensemble des considérations économiques, sociales, environnementales et éthiques de l'exploitation minière.

C'est un défi que traduisent les récents codes miniers adoptés sur le continent africain. Le Mali utilise spécifiquement la terminologie de développement durable, qui, selon son Code minier, s'appuie sur une vision à long terme, en tenant compte du caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement.

La recherche de ce développement durable est inscrite dans le document de prospective *“Vision Mali 2063”*, adopté en mars 2025 par le gouvernement de transition. Dans son scénario le plus optimiste, dit *“Scénario du Renouveau : MALI KURA”*, on y lit que *“l'exploitation minière et pétrolière et des minéraux stratégiques (lithium, hydrogène, etc.) participe au*

développement du pays, par son intégration à l'économie nationale et locale, à travers la création d'une industrie minière, le renforcement et la promotion de la sous-traitance nationale, la valorisation de la chaîne de valeur par la création de richesse en rentabilisant les retombées de l'activité minière et par l'impulsion du développement durable, à travers la protection de l'environnement, la formation de ressources humaines de qualité et des actions de développement à l'endroit des communautés riveraines.”

La législation et les réformes en cours dans les secteurs de l'environnement, des mines et de la sécurité intègrent cet équilibre à trouver entre la nécessité d'une exploitation minière, qui soutiendra l'économie malienne dans sa phase de reconstruction, et la préservation des équilibres environnementaux et sociaux.

● **Les dimensions du développement durable.**

Les spécialistes de la question rappellent rapidement à l'ordre ceux qui voudraient limiter le développement durable, ou la question de la durabilité, à la seule préoccupation environnementale. Dominique Ferrand, de l'Université du Québec à Chicoutimi, souligne que les enjeux et les impacts de l'industrie extractive touchent à la fois *“les humains (peuples autochtones, employés et leurs familles, femmes, etc.), les écosystèmes et les autres ressources naturelles (eau, air, sol, biodiversité)”*.

Dès lors, dans l'approche de la problématique, les industries minières sont dans l'obligation de préparer et de mettre en œuvre des plans de développement durable et de soutenir la durabilité en axant leur intervention sur les

principes d'extraction responsable, soutenus par le Conseil mondial de l'or, par exemple.

En septembre 2019, le Conseil mondial de l'or a franchi un cap décisif vers une exploitation minière plus éthique en établissant des principes d'extraction responsable. Destinées à combattre la corruption et à préserver les écosystèmes, ces directives incitent les entreprises du secteur à adopter des pratiques plus durables. Avec ses 24 domaines de performance, cette norme redéfinit les standards de l'industrie en intégrant des technologies innovantes et une gestion optimisée des déchets, tout en garantissant la sécurité des travailleurs. Dans un contexte où les pressions environnementales et sociales s'intensifient, les sociétés minières n'ont d'autre choix que d'adopter une approche plus responsable pour assurer la viabilité de leurs activités.

Au Mali, l'approche de la durabilité par les entreprises passe à la fois par un recours plus intensif à l'énergie solaire, la mise en place de projets de développement des zones d'accueil des projets miniers, et l'accompagnement du gouvernement malien dans la prise en charge de ses priorités de développement.

Barrick Gold, par exemple, a récemment agrandi son parc solaire de Loulo de 60 mégawatts et mis en place un système de stockage d'énergie par batteries, réduisant ainsi son empreinte environnementale. L'entreprise revendique également dans sa communication près de 10 milliards de dollars injectés dans l'économie malienne sous forme de taxes, redevances et paiements aux fournisseurs locaux, contribuant entre 5 % et 10 % du PIB du pays au cours des dix

dernières années.

Une autre mine importante au Mali, celle de SYAMA, met un point d'honneur à publier un rapport annuel sur la durabilité. Ainsi, en 2024, Chris Eger, CEO de Resolute Mining, annonce une main-d'œuvre locale représentant près de 96 % des emplois. *"En 2024, nous avons contribué à hauteur de 2,2 millions de dollars à des initiatives communautaires et acheté pour plus de 344 millions de dollars au Mali et au Sénégal, dont 4,1 millions de dollars provenant directement des communes, des villages et des régions entourant nos zones de permis d'exploitation minière".*

● **Des chiffres et... la réalité du terrain.**

Le Mali a consacré la création

de cinq fonds miniers, dont au moins trois sont dédiés au développement local. Ailleurs en Afrique, il a été privilégié la création de fonds souverains ou encore de fonds pour les générations futures, afin d'assurer une gestion durable des revenus issus de l'exploitation minière. Ces fonds, censés garantir une épargne intergénérationnelle et stabiliser les économies face aux fluctuations des prix des matières premières, peinent pourtant à prospérer.

Plusieurs facteurs expliquent ces échecs constatés, dont une gestion souvent politisée, des détournements de fonds et une dépendance excessive aux revenus miniers sans diversification économique. En l'absence de mécanismes de contrôle rigoureux, ces

fonds n'ont pas réussi à remplir leur mission de développement durable.

La solution de la durabilité ne serait-elle donc pas, finalement, la diversification de l'économie de nos pays d'Afrique ?

La diversification économique doit être une priorité, avec des investissements dans des secteurs porteurs tels que l'agriculture, les infrastructures et les énergies renouvelables. Il est urgent de mettre en place une gouvernance vertueuse des dividendes de l'exploitation minière. Cette gouvernance doit intégrer le principe de la communication avec les bénéficiaires et celui de la redevabilité, comme prôné par les schémas exemplaires de la durabilité dans les industries extractives ■

Par Baba Sakho.

DURABILITÉ OU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR.

Il y a quelques mois, à Bamako, lors d'une table ronde réunissant plusieurs professionnels du secteur autour d'un panel sur les mines responsables, un intervenant évoquait la fin d'un programme mené pratiquement à bien, concluant avec cette phrase : *"La durabilité de notre projet s'est jouée à... quelques batteries près."* Cette remarque, à première vue anodine, a ouvert un débat vif et révélateur : parle-t-on ici de durabilité ou de développement durable ? Et pourquoi cette nuance mérite-t-elle autant d'attention, ici et maintenant ?

Dans les débats sur les ressources naturelles, les politiques énergétiques ou les responsabilités sociales des entreprises, deux notions reviennent souvent : durabilité et développement durable. On les confond facilement, tant leur usage est devenu courant. Pourtant, les distinguer permet d'y voir plus clair, surtout à l'heure où POINT FOCUS consacre un numéro entier à ces enjeux cruciaux.

● **Aux origines du développement durable.**

Le concept de développement durable prend véritablement forme dans les années 1980, en particulier à travers le rapport Brundtland (Notre avenir à tous, 1987), rédigé sous l'égide de l'ONU. Il y est défini

comme *"un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"*.

Rapidement repris dans les grandes conférences internationales, il articule trois dimensions : économique, sociale et environnementale, que les politiques publiques cherchent encore aujourd'hui à faire converger.

● **Et la durabilité dans tout ça ?**

Le mot durabilité est plus ancien, plus vaste. Dès le XVIII^e siècle, dans les pays germanophones, il est employé en foresterie : on ne prélève pas plus de bois qu'il n'en repousse. Il s'agit, plus généralement, d'assurer la continuité d'un système dans le temps.

En anglais, *sustainability* s'est imposé

comme la référence. Elle renvoie à la stabilité, à la résilience, à la capacité de maintenir un équilibre, que ce soit en matière d'écologie, d'infrastructures ou de gouvernance. La durabilité n'est donc pas une finalité : c'est une exigence de fonctionnement.

● **Alors pourquoi cette distinction mérite-t-elle notre attention ?**

Dans les secteurs que couvre POINT FOCUS, à savoir essentiellement les mines, l'énergie, le pétrole et l'hydraulique, ces notions prennent tout leur sens. Elles influencent la manière dont les projets sont conçus, perçus et évalués, aussi bien par les bailleurs que par les communautés concernées.

Prenons une mine dite "durable" : ...



- elle ne se contente pas de limiter ses impacts. Elle anticipe sa propre fermeture, investit dans les compétences locales et envisage la reconversion du site.

Cette approche rejoint les propos de Youba Sokona, scientifique malien et vice-président du GIEC : *“La transition énergétique en Afrique ne peut être un simple copier-coller des modèles occidentaux. Elle doit être pensée en fonction des réalités locales, avec une approche durable et inclusive.”* (Le Monde, 2015).

De même, Fatima Denton, directrice de l'Institut des Nations Unies pour les ressources naturelles en Afrique, rappelait lors d'une conférence à Addis-Abeba en 2017 : *“Le changement climatique est une opportunité pour l'Afrique de repenser son développement, en mettant l'accent sur la durabilité et l'innovation locale.”*

Dans un contexte où les pressions sociales, climatiques et économiques s'intensifient, la durabilité oblige à sortir du court terme. Elle invite à penser les projets non pas comme des réponses ponctuelles, mais comme

des dynamiques vivantes, capables d'évoluer avec leur environnement.

C'est pourquoi nous avons fait le choix, dans ce numéro, de parler de durabilité. Parce que le temps des intentions est révolu. Ce qui importe désormais, c'est la capacité des projets à durer, à s'adapter, à enrichir les territoires dans lesquels ils s'ancrent.

Et si cette distinction, à première vue théorique, était en réalité l'un des leviers concrets de transformation pour l'Afrique de l'Ouest ?

Par T.Z.

DURABLE, OUI... MAIS POUR QUI ?

Entre ce qui dure, ce qui se veut durable, et ce qui se contente de verdir la façade, la confusion est fréquente. On parle “développement durable” à tout-va, sans toujours regarder si les projets tiennent dans le temps, ni pour qui ils tiennent. Voici cinq cas concrets pour mieux distinguer durabilité, développement durable... et parfois greenwashing.

1



Une mine anticipant sa fermeture et formant des techniciens locaux est un projet pensé dès le départ pour laisser une trace positive après l'exploitation. Il prépare l'avenir tout en extrayant, et permet aux communautés de poursuivre une activité après la fin du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUI | DURABILITÉ : OUI



2



Un réseau hydraulique de type forage, conçu pour alimenter des zones rurales, peut marquer une avancée en termes d'accès à l'eau. Mais s'il est livré sans pièces de rechange et sans technicien local formé, il devient vulnérable à la première panne. Résultat : les populations doivent revenir à des solutions anciennes, moins fiables. C'est même une double peine, après avoir intégré ce progrès dans leur quotidien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUI | DURABILITÉ : NON



3



Une centrale thermique est installée pour alimenter une zone urbaine en électricité. Elle repose sur des groupes alimentés au fioul, avec une capacité de production suffisante pour répondre aux besoins locaux. Mais ce type d'infrastructure reste dépendante des importations de carburant, coûteux à entretenir, et fortement émetteur de CO₂. Cela ne s'inscrit pas dans une logique de transition énergétique ni de production durable à long terme. Sa fiabilité dans le temps tient davantage à sa robustesse qu'à sa compatibilité avec les critères actuels du développement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : NON | DURABILITÉ : OUI



4



Un partenariat minier qui prévoit des revenus pour les communautés locales peut sembler équitable sur le papier. L'accord vise à renforcer l'acceptabilité sociale du projet et à générer des bénéfices indirects sur le territoire. Mais s'il n'y a pas de mécanisme de suivi, ni d'évaluation de l'impact, les fonds peuvent être mal utilisés, mal répartis, ou sans effet durable. Le geste est positif, mais il ne transforme rien dans le temps.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : OUI | DURABILITÉ : NON



5



Un projet de reboisement est financé par des bailleurs sur un périmètre rural déjà utilisé par les communautés locales. L'opération vise à compenser des émissions carbone et améliorer l'image environnementale des partenaires. Mais en l'absence de concertation, sans ancrage territorial ni mécanisme de suivi, le projet provoque des tensions, est mal accepté, et finit souvent abandonné. Derrière la vitrine environnementale, c'est un projet qui s'apparente surtout à une opération de greenwashing sans effet réel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : NON | DURABILITÉ : NON





Nos valeurs sont les qualités sur lesquelles la marque de RESOLUTE est fondée, et qui définissent le type d'organisation que nous aspirons à être.



LE RESPECT

Le respect s'exprime dans notre vision du travail en équipe, comme dans les relations que nous construisons avec les communautés locales avec lesquelles nous collaborons durablement.

C'est une des 5 valeurs fondamentales qui guident RESOLUTE dans ses missions au quotidien.



RESPECT

Nous nous respectons les uns les autres et nous respectons les pays et les communautés dans lesquels nous opérons.



RESPONSABILITÉ

Nous assumons nos actions et respectons nos engagements.



INTEGRITÉ

Nous sommes éthiques, ouverts et honnêtes.



DURABILITÉ

Santé, sécurité et environnement sont nos priorités et nous opérons de manière responsable pour gérer les risques et les opportunités.



AUTONOMISATION

Nous fixons des objectifs ambitieux, promouvons la performance et encourageons nos équipes à générer de nouvelles idées.

HILAIRE DIARRA

LA DURABILITÉ PAR L'EXEMPLE

Hilaire Diarra est un acteur bien connu des acteurs du secteur minier africain et mondial, bien que l'intéressé cultive une science de la discrétion et presque de l'anonymat. Aujourd'hui expert ESG (Environnement, Social et Gouvernance), il est actuellement le Directeur général de la mine d'or Tongon, en Côte d'Ivoire, pour le compte du groupe canadien Barrick Gold. Défenseur des questions environnementales et sociales dans la structuration d'une nouvelle industrie minière, Hilaire Diarra, c'est aussi un parcours atypique, fruit d'une pleine compréhension du développement durable par le développement du capital humain.

● Des bancs à la mine.

"Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes", disait Jean Bodin au XVI^e siècle. Cette maxime a bien été entendue par les responsables de Randgold Ressources, qui opéraient la mine de Morila. Cette compagnie, en sponsorisant les dix meilleurs bacheliers du Mali, a permis à Hilaire Diarra de rejoindre l'Afrique du Sud, à l'Université de Pretoria, pour des études supérieures.

C'est en ingénierie géologique et en environnement que Hilaire Diarra s'oriente pour un départ, avant de compléter sa formation par un diplôme de master en ingénierie des ressources. Se spécialisant dans l'ingénierie environnementale et géotechnique, Hilaire gagnera sa place au sein de Randgold Ressources, pour qui il conduira la politique environnementale de la mine d'or de Loulo par la mise en place d'un

système de gestion environnementale conforme aux exigences de la norme ISO 14001:2004. Cette démarche d'appui à la formation est sans doute le premier contact de Hilaire Diarra avec les principes de base du développement durable dans les industries minières. Mark Bristow, figure emblématique du secteur minier, expliquait dans une interview accordée à Jeune Afrique en 2020 qu'une *"leçon cruciale apprise à travers l'expérience africaine de Randgold [a été] de former et d'installer des cadres locaux. [...] Cette règle est l'une des clés du succès du modèle Randgold"*.

● L'environnement, mais encore...

Touchant principalement au domaine spécifique de l'environnement et du développement communautaire, Hilaire Diarra a acquis une expérience qui fait de lui un expert

reconnu de la durabilité dans l'industrie minière. Du Mali à la Tanzanie, en passant par la Côte d'Ivoire, Hilaire se fait le chantre d'une industrie minière décarbonée et respectueuse de la biodiversité.

● Faire confiance aux talents nationaux.

Engagé auprès des communautés, un de ses combats reste la formation du capital humain local et la promotion des talents locaux dans la gouvernance minière. Porteur d'une vision, il prône une industrie faisant confiance aux talents nationaux.

Au-delà des mines, Hilaire Diarra est aussi un acteur important de la communauté scientifique malienne, par le truchement du magazine Journal Scientifique et Technique du Mali (JSTM). Pour lui, *"On a besoin de la science pour se développer"* ■

B.S.

ZFM, ACTEUR STRATÉGIQUE DES PROJETS INDUSTRIELS ET SOCIAUX AU MALI.

Z For Mining SARL (ZFM) s'est imposée ces dernières années comme un partenaire de référence dans la réalisation de projets industriels, miniers et énergétiques au Mali. Spécialisée en terrassement, génie civil, mécanique et électricité, l'entreprise accompagne de grands donneurs d'ordres internationaux dans des projets exigeants, tout en affirmant un engagement fort en faveur de la jeunesse et du développement communautaire, notamment à travers le sport.

→ **Syama : des infrastructures au service de l'extension minière.**

ZFM a été mandatée pour exécuter les travaux de terrassement et de génie civil sur plusieurs ouvrages techniques majeurs dans le cadre du projet d'extension stratégique de la mine de Syama. Le client final est SOMISY SA, avec la Société d'Ingénierie Minière (SIM) en charge du contrat ECP (Engineering, Construction & Procurement).

Ces travaux incluent notamment les fondations du ball mill, cyclone tower, stockpile tunnel, secondary crusher, pebble crusher, flotation building, reagent building, conveyor plinths, pipe rack, cable rack, CCIL ring beams, MCC et transformer buildings, ainsi que le VSD building.

Ce projet d'envergure reflète l'expertise de ZFM et sa ca-



pacité à évoluer dans des environnements industriels complexes, tout en respectant les exigences les plus strictes et les standards les plus rigoureux.

→ **Sadiola : une extension minière exécutée avec précision.**

ZFM a été retenue pour réaliser les travaux de terrassement et de génie civil liés à l'extension du site aurifère de Sadiola, sur plusieurs installations critiques, dont les fondations du ball mill, de la cyclone tower, du transformer building, du MCC, ainsi que les supports des convoyeurs et des pipe rack. Le projet est piloté par SEMOS SA en tant que client final, avec SENET en charge du contrat ECP.

L'implication de ZFM dans ce projet illustre sa capacité à répondre efficacement aux enjeux techniques, aux exigences



de planification et au strict respect des délais, en œuvrant dans un contexte de coordination multi-acteurs.

→ **LMSA : énergie et performance au cœur de la transition énergétique.**

ZFM intervient en sous-traitance directe de l'entreprise sud-africaine USP&E, spécialisée dans les solutions énergétiques, dans le cadre du développement de la centrale thermique de Lithium du Mali SA (LMSA). Elle a assuré la construction des voies d'accès, ainsi que les travaux de génie civil, mécanique et électrique pour l'installation de 26 groupes électrogènes de 1 MW chacun.

Ses interventions couvrent notamment les fondations en béton armé, l'installation des parafoudres, des MCC, du parc à carburant, la clôture grillagée de l'enceinte, ainsi que les réseaux électriques associés.



ZFM y déploie pleinement sa polyvalence, en combinant plusieurs corps de métier pour répondre aux exigences d'un projet énergétique d'envergure.



➔ **Engagement sociétal : le sport comme levier d'intégration.**

Au-delà de ses chantiers, ZFM s'illustre par un engagement sociétal assumé, au cœur de sa vision d'entreprise. Acteur convaincu de son rôle citoyen, ZFM est un partenaire fidèle de la Fédération Malienne de Judo, organisant chaque année la Coupe ZFM, dont la 3^{ème} édition est en préparation.

L'entreprise soutient également les disciplines du karaté et du taekwondo, portée par la conviction que le sport constitue un puissant vecteur de discipline, de cohésion et d'émancipation pour la jeunesse malienne.



➔ **Main-d'œuvre locale : un impact humain concret.**

Les projets menés par ZFM ont donné lieu à un déploiement conséquent d'effectifs sur le terrain : plus de 230 employés mobilisés à Syama, plus de 120 à Sadiola, et plus de 90 sur le site de Goulamina pour le projet LMSA.

Sur l'ensemble de ces chantiers, plus de 96 % des collaborateurs mobilisés sont des citoyens maliens, un engagement fort en faveur de l'emploi local, de la formation de compétences nationales et de l'inclusion socio-économique.

➔ **ZFM : excellence technique, ancrage local et responsabilité sociale.**

Par ses réalisations, ZFM confirme son rôle de partenaire de confiance dans les grands projets structurants au Mali. L'entreprise conjugue savoir-faire technique, rigueur contractuelle et ancrage local, tout en plaçant l'humain et le développement communautaire au cœur de sa mission.

Z FOR MINING : DONNÉES CLÉ ET ENGAGEMENTS.

Année de fondation : 2016.

Spécialité : BTP et Génie Civil.

Secteurs d'activité :

- Génie Civil.
- Bâtiment.
- Construction de routes.
- Barrages hydrauliques.

Employés : Majoritairement des talents maliens.

Engagement RSE :

- Soutien à la jeunesse et aux sports
- Parrainage de la Fédération Malienne de Judo et Ju-jitsu
- Promotion des arts martiaux féminins et infantiles

Valeurs : Qualité, respect des délais, sécurité au travail, développement durable.

Présence : Nationale et ambitions sous-régionales.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.zformining.com

ZFM

Z For Mining

PLUS QU'UN PARTENAIRE EN CONSTRUCTION, UNE GARANTIE DE SUCCÈS.

CONTACT : TÉL. : +223 20 21 21 92 / +223 76 24 69 68 | BPE 3743 BAMAKO • MALI

BTP SPÉCIALISÉ EN GÉNIE CIVIL : BÂTIMENT | BÉTON ARMÉ | PONTS ET CHAUSSEES | TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE MINIÈRE | TRANSPORT DE MINÉRAI

ARTISANAT MINIER ET DURABILITÉ : QUI EST RESPONSABLE ?

L'artisanat minier est le troisième pan de l'exploitation minière au Mali. Il est géré par les collectivités territoriales avec l'assistance technique du Ministère des Mines. Lors de l'adoption du Code minier de 2023, la question de l'impact de ce sous-secteur a été soulevée, avec en ligne de mire celle de savoir qui doit être tenu pour responsable en cas de dégradation de l'environnement.



Image d'illustration.

L'artisanat minier est le troisième pan de l'exploitation minière au Mali. Il est géré par les collectivités territoriales avec l'assistance technique du Ministère des Mines. Lors de l'adoption du Code minier de 2023, la question de l'impact de ce sous-secteur a été soulevée, avec en ligne de mire celle de savoir qui doit être tenu pour responsable en cas de dégradation de l'environnement.

Le Mali, au fil de ses codes miniers, a toujours laissé une place de choix à l'orpaillage, reconnu

comme une pratique ancestrale. Selon la législation, cette pratique doit se faire dans des couloirs déterminés par l'administration minière, après que les collectivités aient formulé la demande.

● **Déresponsabilisation des exploitants artisanaux.**

Le constat établit clairement que les couloirs n'ont jamais été un succès, pour plusieurs raisons, et donc il n'est pas rare de voir des sites d'orpaillage émerger de partout dans les zones minières de Kéniéba, de Kangaba

et de Sikasso, etc.

Selon la Chambre des Mines et la Confédération des Sociétés coopératives des orpailleurs du Mali, le pays compte environ 350 placers (sites d'orpaillage) qui accueilleraient pas moins de 800 000 orpailleurs (données issues du Rapport PNUD Mali sur la formalisation, l'organisation et l'encadrement de l'orpaillage au Mali).

Cette présence forte et massive des orpailleurs sur les sites fait craindre une déresponsabilisation des exploitants artisanaux

face au danger environnemental et social. La législation malienne dispose que *"le permis d'exploitation artisanale est attribué uniquement aux personnes physiques et aux groupes de personnes physiques de nationalité malienne ou ressortissants des pays accordant la réciprocité aux Maliens"*. Ces personnes physiques sont tenues uniquement de veiller à une exploitation excluant l'usage de certains produits chimiques prohibés et interdisant le travail des enfants.

Pour ce qui concerne la réparation des dégâts environnementaux, l'État malien s'en remet au Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés. Ce fonds, alimenté par cinquante pour cent (50 %) de la redevance forfaitaire payée par les titulaires des permis d'exploitation artisanale et de carrière, est destiné, entre autres, aux travaux de fermeture et de réhabilitation des sites miniers artisanaux en fin d'exploitation ou abandonnés.

Cette démarche adoptée par les autorités maliennes ne semble pas satisfaire les défenseurs de l'environnement et les adeptes d'une industrie extractive conciliante avec le développement durable.

● **L'orpaillage peut-il être durable ?**

À l'énoncé de cette interrogation, lors de la 7^e session ordinaire de la 6^e mandature du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), un des experts du Ministère des Mines a rappelé que, durant de longs siècles, le Mali de Kankou Moussa a su exploiter l'or raisonnablement, de sorte à ce que nous puissions en jouir

aujourd'hui. Pour ce dernier, la fidélité aux règles de la pratique traditionnelle de l'orpaillage est une garantie en soi d'un développement durable.

Seulement, force est de reconnaître qu'aujourd'hui, ces règles ne suffisent plus à gérer des milliers d'orpailleurs venus de plusieurs horizons sur un seul site.

L'utilisation du mercure, le déversement des stériles et des effluents directement dans les cours d'eau, le travail des enfants et des femmes, l'utilisation de stupéfiants comme la drogue sont autant de signaux qui tendent à confirmer que les règles ancestrales, jadis soucieuses de tous ces paramètres du développement durable, ne sont pas respectées, ou du moins pas connues des orpailleurs d'aujourd'hui.

"Entre 20 et 40 tonnes d'or sont extraites chaque année dans le secteur artisanal." Ces données, que répétait à l'envi l'ancien président de la Chambre des Mines, Abdoulaye Pona, montrent que ce secteur ne se contente plus seulement d'être une petite source de revenus complémentaires des populations, mais bien une activité économique principale. Dès lors, son non-encadrement pourrait entraîner des conséquences néfastes.

● **Les rôles des acteurs pour le développement durable.**

Selon le rapport *"Mines, Minéraux et Développement Durable"* de l'International Institute for Environment and Development et du World Business Council for Sustainable Development, *"pour parvenir au développement durable, il faut comprendre et définir les*

rôles, les droits et les responsabilités de tous les intervenants et proposer de nouveaux outils de changement".

● **Les collectivités, qui ont en charge l'artisanat minier, ne semblent pas concernées.**

L'État du Mali, en entreprenant des réformes législatives et institutionnelles, prend fait et cause pour une exploitation minière responsable et durable. Mais, dans le dispositif de gouvernance actuel, les collectivités, qui ont en charge l'artisanat minier, ne semblent pas concernées par la question centrale de l'impact sur les générations futures des activités de ce sous-secteur.

Les mairies reçoivent une contribution des sociétés minières et des acteurs de l'artisanat minier, mais aucun programme de soutien à la réhabilitation des sites miniers ou encore au développement des infrastructures sociales de base n'est annoncé dans les rapports des ONG évoluant dans le secteur extractif.

La mise en place d'un Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés, dont le décret d'application implique un seul représentant des collectivités territoriales dans le comité de pilotage, ne semble pas faite pour donner un rôle conséquent à ces acteurs au niveau local pour la gestion durable de l'orpaillage. Il leur reste, à ces acteurs, de proposer certainement à ce comité des projets transversaux capables de prendre en compte tous les principes de la durabilité de l'exploitation minière à l'échelle artisanale ■

Par Baba Sakho.

BARRICK GOLD : ENTRE TENSIONS SOCIALES ET EFFORTS DIPLOMATIQUES.

BARRICK

La crise entre l'État du Mali et la société canadienne Barrick Gold a pris une autre tournure avec des impacts directs sur les emplois.

En effet, plusieurs sous-traitants du complexe minier de Loulo et Gounkoto ont entrepris plusieurs démarches en lien avec une mise en chômage technique et des licenciements de personnel pour faire face aux conséquences de la suspension des activités de production de Barrick Gold, intervenue en janvier 2025.

Selon les données obtenues par Point Focus, 1 711 emplois sont concernés par le possible arrêt des contrats de travail des sous-traitants comme SGS, Maxam, Etasy, Bly, Orzone ou encore Paragon. Pour l'instant, 4 sociétés ont rendu effective leur volonté de licencier leurs employés.

Dans ce contexte de tension croissante, le Canada a choisi d'intervenir diplomatiquement.

L'envoyé spécial du Canada pour le Sahel, S.E.M. Marcel Lebleu, a séjourné au Mali du 5 au 8 mai 2025 dans le cadre d'une visite officielle. Selon l'ambassade du Canada à Bamako, cette visite, qui témoigne de l'engagement du Canada à poursuivre ses relations dans le Sahel, avait au menu *"des rencontres bilatérales et des tables rondes avec des officiels maliens, des acteurs de la société civile, des agences des Nations Unies et des partenaires locaux et internationaux"*.

Selon nos informations, Marcel Lebleu a été reçu par le Président du Conseil national de la Transition et d'autres autorités pour évoquer la situation du groupe canadien Barrick Gold. Le Canada s'implique diplomatiquement pour trouver une issue à cette crise ■

■ Énergie dans l'AES : Rencontre au sommet des régulateurs des trois pays.

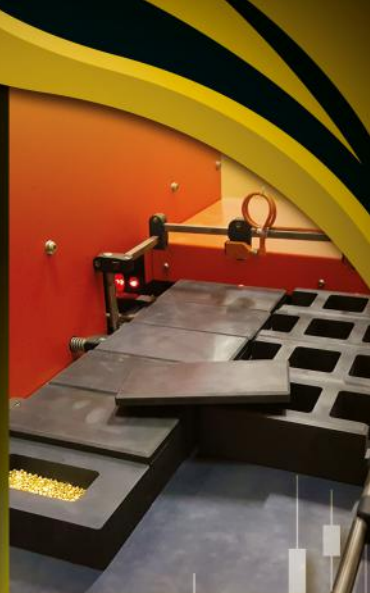
Bamako a accueilli, du 6 au 8 mai 2025, la première rencontre des Régulateurs du Secteur de l'Énergie de la Confédération des États du Sahel (AES). Cette rencontre avait pour objectif de concevoir et de définir une vision commune et partagée de la régulation du secteur de l'énergie dans l'espace confédéral.

Après les trois jours de travaux, une feuille de route a été élaborée pour la mise en place d'un dispositif commun de régulation du secteur de l'énergie. Le Mali, le Niger et le Burkina Faso, malgré le potentiel existant pour un véritable mix énergétique, restent confrontés à une crise persistante d'énergie à laquelle les régulateurs entendent contribuer à résorber.

■ Énergie : L'État du Mali opte pour la relance d'Albatros.

Sous la présidence de Ibrahim Boubacar Keïta, le Mali engageait le processus du premier producteur indépendant d'électricité (IPP) au Mali : une centrale thermique à fuel lourd construite à Kayes de 90 MW, opérée par Albatros Energy Mali SA. Ce projet n'ayant pas eu les résultats escomptés, une crise majeure s'en est suivie, conduisant à une résiliation du contrat en octobre 2024.

Le ministre de l'Énergie et de l'Eau, Boubacar Diané, vient de relancer le contrat de la centrale thermique de Kayes avec Albatros Energy. Il met ainsi fin à deux années de crise en rétablissant un partenariat essentiel pour l'approvisionnement énergétique du pays.



PRIX PANAFRICAIN DU
MEILLEUR ARTISAN POUR
LA VALORISATION DE L'OR
AU MALI (ÉDITION 2021
EN CÔTE D'IVOIRE).

DISTINGUÉE PARMi LES 100
ENTREPRISES LES PLUS
DYNAMIQUES DU MALI
(ÉDITION 2022).

PRIX DE LA MEILLEURE PME
D'AFRIQUE AUX FINANCES
AFRICA AWARDS À LOMÉ
(DÉCEMBRE 2022).

LAUREAT DU CHOISEUL 100
AFRICA FORBES EN 2023.

Marena Gold, votre partenaire de confiance pour le raffinage d'or en Afrique de l'Ouest.

MARENA GOLD est la première et unique raffinerie d'or opérationnelle au Mali offrant des services complets de raffinage et d'analyse. Notre installation de pointe produit jusqu'à 100 kg de lingots d'or par jour, avec une pureté exceptionnelle de 99,9 %, garantissant ainsi la qualité et la fiabilité que nos clients attendent.

En plus de son expertise en fonderie et raffinage, MARENA GOLD dispose d'un laboratoire d'analyse certifié, agréé par le ministère des Mines. Notre laboratoire utilise des technologies de pointe, y compris l'essai au feu les machines XRF, pour fournir des résultats précis et fiables, faisant de nous l'un des plus grands testeurs d'or et d'argent en Afrique de l'Ouest.

Engagée dans une approche durable, MARENA GOLD minimise son impact environnemental tout en soutenant le développement socio-économique des communautés locales.

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR NOS SERVICES OU POUR ÉTABLIR UN PARTENARIAT

RAFFINERIE D'OR MARENA GOLD MALI | RAFFINAGE | TEST D'OR
Rue 199, Porte 566, Niamakoro Cité UNICEF | Bamako - Mali | Tél. : +223 20 20 11 12 | www.marenagoldmali.com



LEADER EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MINIERES

Depuis plus d'une décennie, ETASI s'est imposé au Mali comme un acteur clé dans la location d'engins et les services miniers.

Fort d'équipements modernes tels que des excavateurs, des engins de manutention, des concasseurs mobiles et des camions spécialisés, ETASI répond aux besoins les plus exigeants de ses clients.

Ces machines, qui sont soigneusement entretenues par une équipe de maintenance qualifiée et régulièrement formée, assurent à nos clients des performances optimales ainsi qu'une sécurité maximale.

En investissant dans ses équipes et dans les technologies de pointe, ETASI a su établir des partenariats stratégiques à long terme, tout en respectant les normes internationales de qualité et de durabilité.

Avec des centres opérationnels répartis à travers le Mali, ETASI propose des solutions complètes et personnalisées, adaptées aux exigences des industries minières et du BTP.



UNE FLOTTE DE POINTE POUR CHAQUE DÉFI

Les équipements d'ETASI, robustes et performants, sont exploités par des opérateurs de haut niveau expérimentés et qualifiés, garantissant une efficacité et une fiabilité exemplaires, quelles que soient les conditions de travail.

NOS SERVICES CLÉ

REPRISE ET MANUTENTION DES MATÉRIAUX :
ORE & WASTE REHANDLE

ALIMENTATION DES CONCASSEURS :
CRUSHER FEEDING

FORAGE SPÉCIALISÉ :
PRESPLIT DRILLING, PRODUCTION DRILLING.

EXCAVATION ET TRANSPORT :
HAULAGE, DRILL & BLAST.

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE ROUTES

GESTION DES EAUX :
DEWATERING

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS :
COURTE OU LONGUE DURÉE AVEC
CONDUCTEUR POUR RÉPONDRE
À VOS BESOINS SPÉCIFIQUES.

PROJETS INTÉGRÉS :
ÉTUDES DE FAISABILITÉ,
SUIVI DES TRAVAUX,
RESPECT DES NORMES
INTERNATIONALES.

RÉHABILITATION
DE CARRIÈRES :
TRANSFORMATION
ET OPTIMISATION
D'ANCIENNES
EXPLOITATIONS.



CONTACTEZ-NOUS POUR UN PARTENARIAT RÉUSSI

+223 44 90 30 42 | info@etasimali.com | www.etasimali.com

HAMDALLAYE ACI 2000 | FACE À L'AMRTP | BAMAKO

LA BANQUE MONDIALE PLAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CHÂÎNES DE VALEUR MINIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST.

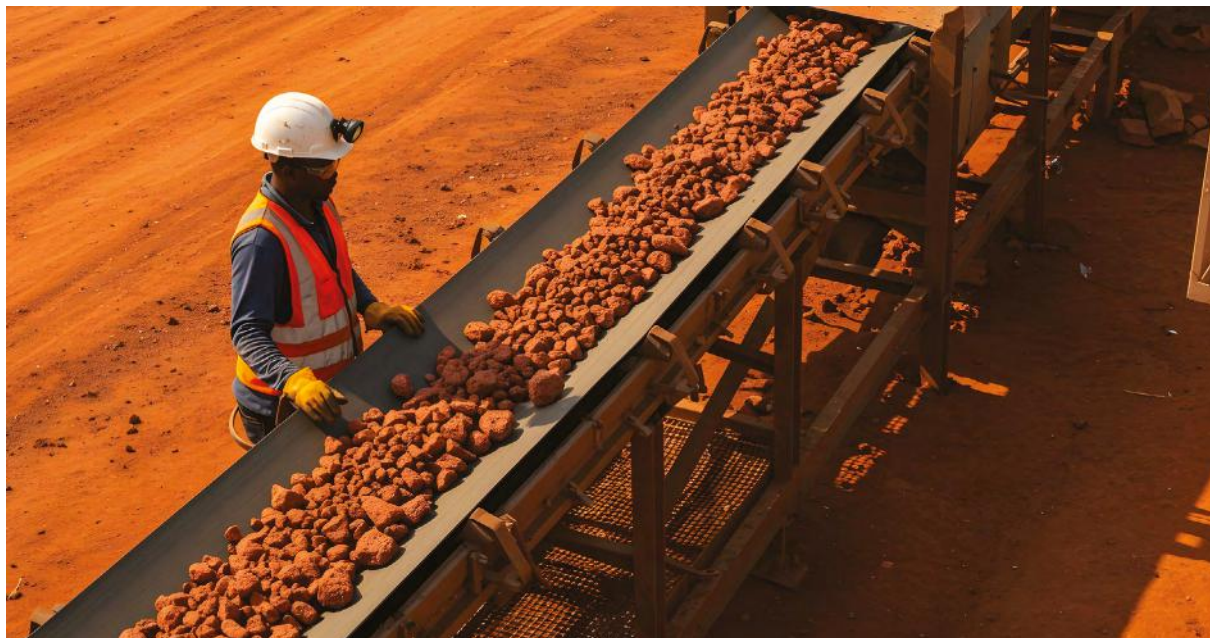


Image d'illustration.

La Banque mondiale appelle les pays d'Afrique de l'Ouest à structurer des chaînes de valeur locales capables de capter les retombées économiques de leur sous-sol. Dans son dernier rapport publié en mai 2025, l'institution estime qu'un investissement régional de 34 milliards de dollars (soit plus de 20 000 milliards de francs CFA) permettrait de créer jusqu'à quarante fois plus d'emplois que le modèle actuel centré sur l'exportation de minerais bruts.

Le message est clair : alors que la demande mondiale en métaux critiques s'accélère, la région reste trop dépendante des marchés extérieurs pour la transformation, le traitement et la valorisation industrielle de ses ressources. Le rapport insiste sur la nécessité de développer des capacités techniques nationales et de mettre en place des dispositifs incitatifs à l'échelle régionale.

Parmi les leviers recommandés figurent la mutualisation des infrastructures, la coordination réglementaire et la création de hubs de transformation transfrontaliers. L'objectif est d'installer durablement une industrie minière intégrée, plus résiliente face aux aléas économiques et plus ancrée dans les territoires.

Le développement du secteur ne dépend plus des ressources disponibles, mais des choix d'industrialisation qui seront faits aujourd'hui. Alors que l'industrie fait face à des défis toujours plus complexes, l'IA devient indispensable. Non seulement elle améliore la sécurité, mais elle optimise aussi les performances des sites miniers, ouvrant la voie à une exploitation plus responsable et durable ■

■ Sierra Leone : une centrale hybride pour alimenter la future mine de Baomahun.

En Sierra Leone, une centrale hybride de 58 MW est en cours de construction pour accompagner le développement de la mine d'or de Baomahun, dans le district de Bo. Le site combinera énergie solaire, thermique et

batterie de stockage, avec pour objectif de garantir une alimentation continue tout en réduisant la dépendance aux carburants fossiles.

Ce modèle, désormais privilégié par plusieurs acteurs miniers en Afrique de l'Ouest, permet de stabiliser les coûts d'exploitation tout en répondant aux attentes en

- ● ● matière de performance environnementale. Il traduit aussi une évolution notable dans la conception des infrastructures énergétiques minières, plus autonomes, mieux intégrées, et pensées en amont.

Pensées avant tout pour sécuriser la production minière dans des zones souvent peu desservies, ces infrastructures soulèvent une question de fond : peuvent-elles aussi, à terme, devenir des points d'ancrage pour une électrification locale durable ?

■ Gambie : un projet solaire stratégique à Soma, soutenu par la CEDEAO.

La Gambie projette la construction d'une centrale solaire de 150 MW à Soma, dans la région de Lower River. Portée par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) et soutenue par la CEDEAO, l'initiative vise à renforcer l'indépendance énergétique du pays tout en facilitant les échanges d'électricité à l'échelle sous-régionale.

Le site de Soma a été identifié pour son positionnement stratégique, à la croisée des corridors d'interconnexion entre la Gambie, le Sénégal, la Guinée et la Guinée-Bissau. La centrale, une fois opérationnelle, pourrait alimenter directement le réseau national mais aussi injecter de l'énergie dans le système régional de l'OMVG. Au-delà de la production, le projet pose la question des capacités d'absorption et de gestion des réseaux nationaux. Car sans infrastructures d'évacuation robustes, même les électrons les mieux produits restent à l'arrêt.

■ Ghana : Akonta Mining sous pression pour ses activités illégales.

Au Ghana, la Coalition contre l'exploitation minière illégale (GCAG) demande des poursuites judiciaires contre la société Akonta Mining Ltd. L'entreprise est accusée d'avoir maintenu des activités aurifères dans des zones forestières pourtant classées, en violation des interdictions formelles édictées par l'administration en 2022.

Le dossier, sensible, prend un tour politique : les opposants à Akonta rappellent que la société a été liée à des figures influentes du parti au pouvoir. Pour la GCAG, l'absence de sanctions crédibles nourrit un climat d'impunité qui affaiblit les efforts nationaux contre le "galamsey", cette exploitation artisanale ou illégale qui dégrade les écosystèmes et échappe à tout contrôle fiscal.

Au-delà du cas Akonta, c'est la cohérence des politiques de régulation minière qui est en jeu. Une législation claire ne suffit pas : encore faut-il que sa mise en œuvre soit lisible, équitable, et appliquée sans distinction.

■ Nigeria : Renaissance Energy confrontée à une série d'incidents sur ses oléoducs.

Selon une dépêche publiée par Reuters le 19 mai 2025, Renaissance Africa Energy a déclaré avoir interrompu

temporairement les opérations sur son oléoduc Okordia-Rumuekpe, dans l'État de Rivers, à la suite d'une fuite causée par un raccordement illégal. La société a précisé que la production avait été arrêtée *"pour limiter les dégâts environnementaux"*, tandis qu'une enquête impliquant autorités locales et acteurs communautaires est en cours.

Il s'agit du deuxième incident en moins de deux semaines. Le 6 mai, une rupture sur le Trans Niger Pipeline avait déjà provoqué un déversement de brut dans la région de B-Dere, selon l'ONG locale Environmental Rights Action, citée par Reuters.

Ces incidents interviennent peu après l'acquisition par Renaissance des actifs *onshore* de Shell Nigeria. Pour de nombreux observateurs, ils illustrent les défis persistants liés à la sécurisation des infrastructures dans le delta du Niger.

Dans un environnement aussi exposé, la reprise d'actifs n'a de sens que si elle s'accompagne d'une gouvernance opérationnelle adaptée aux réalités locales.

■ Afrique du Sud : Pretoria plaide pour une transition énergétique plus réaliste.

Lors du *Africa CEO Forum* tenu à Abidjan les 12 et 13 mai 2025, le ministre sud-africain des Ressources minérales et de l'Énergie, Gwede Mantashe, a appelé à une transition énergétique *"abordable, équilibrée et fondée sur les réalités du continent"*. Selon un article publié par Reuters, il a critiqué les politiques climatiques internationales qu'il juge inéquitables, affirmant que *"l'Afrique ne peut pas être contrainte à une trajectoire énergétique qui met en péril son développement"*.

Le ministre a souligné la nécessité de combiner énergies renouvelables et exploitation contrôlée des ressources fossiles, en particulier pour les pays disposant de charbon ou de gaz naturel.

Le défi reste entier : articuler ambition climatique globale et trajectoires nationales viables.

■ Éthiopie : des accords sino-éthiopiens pour stimuler les secteurs minier et énergétique.

Le gouvernement éthiopien a annoncé la signature de plusieurs accords d'investissement pour un montant total de 1,7 milliard de dollars (près de 1 040 milliards de francs CFA), principalement avec des entreprises chinoises. Selon une dépêche publiée le 14 mai, ces engagements visent à développer l'exploration minière, les infrastructures électriques et les capacités de production énergétique du pays.

Le ministère des Finances a précisé que les projets porteront sur la transformation locale des ressources, notamment l'or, le lithium et les terres rares, et incluront la construction de nouvelles installations industrielles. Ces partenariats s'inscrivent dans la stratégie de l'Éthiopie

visant à renforcer l'attractivité de son secteur extractif tout en accélérant son industrialisation.

Ces accords marquent une étape importante, mais rappellent aussi que la diversification économique repose autant sur les projets signés que sur leur mise en œuvre concrète.

■ Afrique du Sud : les communautés minières veulent peser dans la transition énergétique.

Des représentants de communautés vivant à proximité des sites miniers en Afrique du Sud appellent à une meilleure inclusion dans les projets d'énergie renouvelable en cours de développement. Selon une enquête publiée par Business & Human Rights en mai 2025, plusieurs groupes communautaires dénoncent une transition énergétique menée sans véritable concertation locale ni retombées concrètes pour les populations affectées par les fermetures de mines.

"Nous sommes les premiers touchés par l'exploitation, et les derniers à bénéficier du changement", déclare un responsable communautaire cité dans le rapport. Les griefs portent notamment sur l'absence d'emplois, de formation technique et de participation aux décisions dans les nouveaux projets solaires ou éoliens implantés sur d'anciens territoires miniers.

Une transition durable suppose des mécanismes d'inclusion définis en amont, au risque de reproduire les déséquilibres du passé.

■ L'énergie durable séduit les entreprises, malgré des freins persistants.

Selon une note publiée par African Mining Market le 6 mai 2025, l'énergie durable représente une opportunité stratégique croissante pour les entreprises sud-africaines confrontées à la volatilité du réseau national et aux hausses tarifaires. Photovoltaïque, solutions hybrides, stockage par batterie : les offres se diversifient et attirent les acteurs industriels en quête de stabilité énergétique. Plusieurs groupes miniers ou agroalimentaires ont déjà entamé des transitions partielles vers l'autoproduction, avec un accès facilité aux dispositifs de financement verts. Mais des obstacles demeurent, notamment la lenteur des procédures d'autorisation, l'incertitude réglementaire et la dépendance persistante au charbon dans certaines régions.

L'engouement est réel, mais la généralisation de ces solutions dépendra autant de la clarté du cadre que de la capacité à sécuriser les investissements dans la durée.

■ Brésil : Petrobras progresse vers l'exploration pétrolière en Amazonie.

Le 20 mai 2025, l'agence environnementale brésilienne Ibama a approuvé le plan d'urgence de Petrobras pour la protection de la faune en cas de marée noire dans le bassin de Foz do Amazonas, rapprochant l'entreprise de

l'obtention d'une licence de forage dans cette région écologiquement sensible.

Cette approbation permet à Petrobras de procéder à une simulation de son plan, dernière étape avant la décision finale d'Ibama. Cependant, le président d'Ibama, Rodrigo Agostinho, a averti que de futures licences pourraient nécessiter une étude environnementale approfondie (AAAS), susceptible de retarder les projets de plusieurs années.

Cette avancée met en lumière les tensions de plus en plus marquées entre développement énergétique et préservation environnementale, dans un contexte de transition énergétique mondiale.

■ Koweït : répression contre le minage de cryptomonnaies face à la crise énergétique.



Le 1^{er} mai 2025, les autorités koweïtiennes ont lancé une vaste opération de répression contre les activités de minage de cryptomonnaies, accusées d'être une cause majeure de la crise énergétique actuelle. Selon le ministère de l'Intérieur, ces activités illégales exploitent indûment l'électricité, entraînant des coupures de courant dans les zones résidentielles, commerciales et de services, et représentant une menace directe pour la sécurité publique.

Bien que le Koweït ait interdit le commerce de cryptomonnaies, aucune législation spécifique ne régit le minage. Cette lacune juridique, combinée à des coûts d'électricité extrêmement bas, a favorisé la prolifération de fermes de minage non réglementées. Face à une demande énergétique croissante due à l'expansion urbaine et aux températures élevées, les autorités cherchent à alléger la pression sur le réseau électrique avant l'été.

Cette initiative ne fait que souligner la nécessité d'un cadre réglementaire clair pour équilibrer innovation technologique et sécurité énergétique.

DE CRÉER UN FONDS MINIER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

Selon son ministre des Finances, le Mali projette, dès 2030, de porter à 25 % la part de l'industrie minière dans le PIB national. C'est dire que pour quelques décennies, il tirera une large part de ses revenus de ce secteur et risque, à la longue, de créer une dépendance à un secteur sujet à l'épuisement des ressources. Face à ce risque, des pays comme la Norvège, le Botswana, le Koweït, les Émirats arabes unis ou encore la République démocratique du Congo ont opté pour la création d'un fonds souverain pour les générations futures. Avec plus ou moins de succès, ces exemples peuvent-ils inspirer le Mali et les pays de la Confédération des États du Sahel (AES) ? Quelles sont les trois bonnes raisons pour créer et entretenir un fonds souverain pour les générations futures ?



1 Établir l'équité intergénérationnelle dans la gestion des ressources.

Les ressources minières sont tarissables et donc leur exploitation est limitée dans le temps. Un fonds souverain pour les générations futures permet de convertir ces richesses temporaires en investissements durables dans d'autres secteurs clés comme l'éducation, les infrastructures, la santé, qui profiteront aux générations futures. Grâce aux revenus tirés de l'exploitation minière, le Mali pourra diversifier ses domaines de croissance économique afin de limiter sa dépendance au secteur minier et, parallèlement, faire bénéficier aux générations futures les dividendes de l'exploitation minière du pays.



2 Stabiliser l'économie face à la volatilité des prix des matières premières.

Les substances minérales sont sujettes aux fluctuations d'un marché mondial capricieux. La création d'un fonds souverain est pensée pour minimiser les impacts d'une trop grande fluctuation des prix sur les marchés.

C'est une protection de l'économie contre des chocs exogènes, souvent à même d'engendrer des crises budgétaires importantes pour des pays en phase de développement.



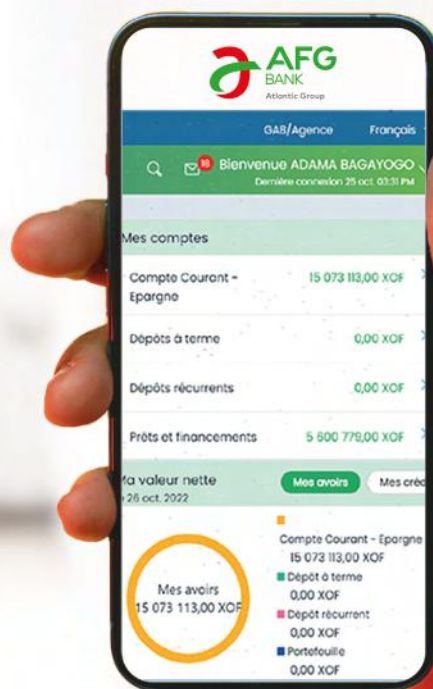
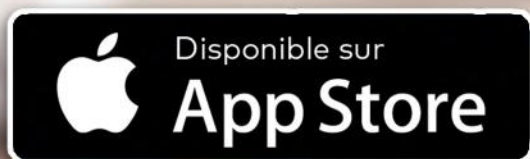
3 Accroître le contrôle sur les bénéfices de l'exploitation des ressources.

En centralisant les revenus miniers dans un fonds encadré par des règles de transparence et de redevabilité, le Mali pourrait mieux lutter contre la dilapidation des ressources et favoriser un usage équitable au profit de tous les citoyens, y compris ceux à naître.

AFG e-Bank

- ✓ Consultation de solde
- ✓ Virements
- ✓ Edition de RIB
- ✓ Commande de chèquiers
- ✓ Edition de relevés

Téléchargez l'appli ici



**POUR RECEVOIR
CHAQUE NUMÉRO DE**

LA REVUE MALIENNE DES RESSOURCES
MINIÈRES ET DES ÉNERGIES

POINT **FOCUS**

**DIRECTEMENT PAR E-MAIL,
ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT
EN SUIVANT CE LIEN**





POINT

TH

CH

SH



LL





Le leader des bâtiments pré-fabriqués



NOUVEAU

CONTACTER TALDO

Tél. : +223 20 20 65 52

E-mail : info@taldogroup.com

Bolle II, Zone 3 | Cité Gemme

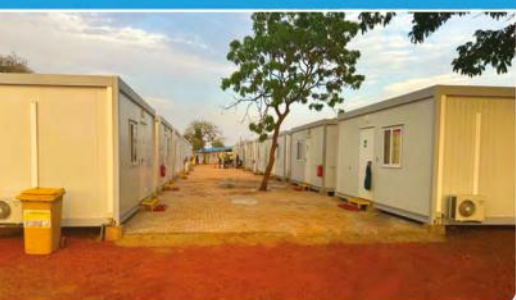
Lot H/47 SEMA, Bamako | Mali.

www.taldogroup.com

Les solutions modulables **100% maliennes** au service du développement durable.

Chez TALDO, chaque projet est conçu pour répondre précisément aux besoins de nos clients, qu'il s'agisse de campements, d'espaces administratifs et médicaux ou de structures spécialisées. Nos solutions préfabriquées, entièrement modulables, s'intègrent parfaitement aux environnements complexes comme les sites miniers ou industriels, tout en réduisant le temps de construction grâce à une fabrication majoritairement réalisée en usine.

En alliant rapidité, adaptabilité et respect de l'environnement, TALDO transforme vos ambitions en réalisations concrètes.



NOS SOLUTIONS

- Sites d'exploitation et chantiers de construction.
- Bureaux, espaces administratifs, locaux industriels et commerciaux.
- Établissements scolaires, structures éducatives et salles de formation.
- Sites hospitaliers, locaux et infrastructures sanitaires.
- Aménagements résidentiels et touristiques.
- Structures pour zones d'accueil et événements.
- Locaux techniques et zones de sécurité intérieurs et extérieurs.
- Kits d'électrification pour sites isolés.

VOS AVANTAGES

Les atouts du modulaire par rapport à la construction classique :



Au moins 50% plus rapide
pour accélérer vos projets de construction.



90% de véhicules en moins
circulant sur le site de construction, pour une logistique efficace et optimisée.



De 20 à 30% moins cher
pour diminuer vos coûts de manière significative.



100% modulable
pour des infrastructures adaptées et spécifiques à vos besoins.



67% d'énergie économisée
lors de la construction, pour réduire l'impact environnemental.



85% des travaux en usine
pour plus de qualité, de précision et moins d'impact sur votre site.